



par Agnès Saget

De la Renaissance à la Révolution : catholiques et protestants (2^{ème} partie)



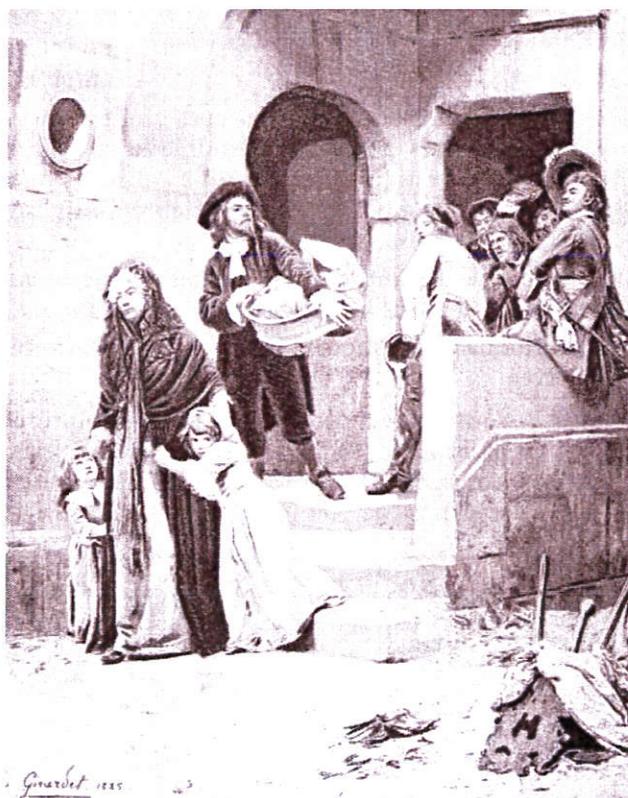
Après la mort de Louis XIII en 1643, la politique de rigueur vis-à-vis des protestants se poursuit, mais dès 1661, lorsque Louis XIV accède au pouvoir absolu, l'oppression s'amplifie. Avec la révocation de l'édit de Nantes en 1685, la répression et l'exclusion deviennent totales.

De 1669 à 1787, les enfants huguenots sont enlevés et enfermés dans des couvents, pendant plusieurs mois ou années, et catéchisés jusqu'à ce qu'ils abjurent.

À la requête de l'évêque, du curé ou du seigneur de la paroisse, les filles sont placées à la *maison des Nouvelles Catholiques* fondée en 1658 à Caen. Ainsi en est-il pour Anne Vardon en 1680, Anne Le Marchand en 1682, Anne de Fourré en 1688, Thérèse de Baudre et sa sœur, Léonore, en 1772, toutes d'Athis. Quant à Marie Brisset, fille de fermiers d'Athis, elle serait venue en 1706 « *de sa bonne volonté* » pour se convertir.

Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1748, une expédition est montée à Athis pour capturer 18 enfants désignés par un ordre royal. Thomas Houvet, curé d'Athis, ses deux vicaires, Verger et Grenier, et 17 cavaliers de la maréchaussée sont divisés en trois bandes.

Le curé arrête deux filles à la *Guesnonnière*. Au *Rocher d'Épinouze*, chez Pierre Marchand dit La Fosse, tandis que le curé fait briser la porte principale à coups de hache, les enfants s'échappent par l'arrière. À *Lautelore*, Houvet fait fouiller en vain les maisons, armoires, coffres et literie de Louis et Jean Lebailly. Le vicaire Grenier fait investir la maison de Jacques Vardon, sieur de Longpré, et lui prend deux enfants. À la *Morinée*, chez Guillaume Chesnel, les portes sont inutilement enfoncées, les enfants sont partis, mais au *Val*, chez Lebailly, Grenier fait prendre deux garçons. Le vicaire Verger capture deux filles au *Vieil-Hêtre*. À la *Rébrerie*, il ne trouve aucun enfant ni chez Nicolas ni chez Guillaume Brisset, mais il fait arrêter chez Pierre Brisset, Jeanne, à la place de sa cousine Anne. Verger enlève, à la *Bunelière*, chez Jacques Chaufray, Catherine, 7 ans, à la place de sa sœur aînée. Les parents ayant réussi à dissimuler plusieurs enfants, la maréchaussée ne réussit cette nuit à n'en arrêter que 10. Ils sont conduits le lendemain à Caen, aux *Nouveaux et aux Nouvelles Catholiques*. Trois d'entre eux y décéderont quelques années plus tard.



Le curé d'Athis s'acharne et amène à Caen, avec ou sans ordre du roi : Anne Le Bailly en 1751, Catherine Héroult et Marie Anne Lucas en 1752, Marie Jeanne Lucas, Daniel Le Febvre La Motte et Pierre Le Bailly en 1753. Ce dernier sera un des très rares à réussir son évasion.

En 1755, quatre orphelins d'Athis élevés par leur oncle Jacques Vardon, qui a abjuré en 1744, sont emmenés à sa demande aux *Nouveaux Catholiques de Caen*, pour y être élevés aux frais du roi.

Face à ces persécutions, une soixantaine de protestants athisiens abjure entre 1651 et 1684, dont 14 en 1652 grâce au « *talent* » du curé, Jacques Héron.

En 1685, les dragonnades sont un moyen redoutablement efficace de conversion. Plusieurs compagnies d'un « *régiment de cavalerie étrangère* », s'abattent en novembre sur le bocage et prennent garnison chez les religieux qui doivent cesser leur travail afin d'héberger et nourrir les soldats et leurs montures. Plusieurs centaines de protestants, dont des enfants, abjurent en 40 jours entre le 11 novembre et le 21 décembre 1685, à Athis, Ronfeugerai et alentour. Les nobles ne sont pas épargnés, tels Robert Le Bailly et Jeanne Auvray sa femme, Mathieu Le Bailly, sieur de *la Motte*, et Anne Brisset son épouse, Robert de Neufville, écuyer, sieur du *Mesnil-Bacley* et son fils Jacques, écuyer, sieur de *la Fressengère*, Pierre Brisset, sieur *des Rondeaux*, Charles, David, Jacques de Fourré, écuyers, et Anne, leur sœur...



Les dragonnades

Cependant, sept années plus tard, Julien Patry, curé d'Athis, constate qu'en réalité, sur les 361 nouveaux convertis, seulement 10 vont encore à la messe et font leurs devoirs de catholiques.

Quelques familles protestantes préfèrent émigrer, au risque d'être séparées et de voir leurs biens saisis. Certains fugitifs athisiens se retrouvent à Jersey, Londres ou Rotterdam.

Le 29 novembre 1681, l'exercice public de la RPR est interdit en la paroisse de Ronfeugerai et le temple doit être démoli. Le terrain de la Gautraie est confisqué en 1682, le temple rasé jusqu'aux fondations et le prix des matériaux, récupérés et vendus, sert à payer l'église de Ronfeugerai. Les protestants privés de prêche doivent se rendre à celui de Guibray à Falaise. Les enfants venant d'Athis, La Carneille, Ronfeugerai, Taillebois y sont baptisés.

Pendant un siècle, de 1685 à 1787, les protestants traversent la période du « désert » et pratiquent des assemblées clandestines, malgré la peine de mort encourue dès 1699.

Une assemblée, tenue au village de Launay à Taillebois dans la grange isolée de Pierre Le Hueur, la nuit du 24 au 25 janvier 1697, est rapportée aux autorités. 400 religionnaires s'y sont assemblés et la quête aurait rapporté la somme considérable de 200 écus d'argent !

Personne n'aurait rien su si plusieurs groupes de réformés n'avaient pas demandé leur chemin vers 11 heures du soir. Au cours de cette cérémonie le ministre huguenot bénit 4 mariages dont celui de Pierre Bain, de Taillebois, domestique chez Brisset à Athis.

Mais un mariage qui n'a pas été célébré à l'Eglise est nul, suivant une déclaration de novembre 1697, et les enfants qui en naissent, illégitimes.

En 1696 Jean Vardon refuse de porter son nouveau-né à l'église. Dénoncé par le curé, Vardon est condamné à 100 livres d'amende et à faire baptiser l'enfant « à peine de plus grandes peines ».

Le religionnaire qui meurt sans avoir reçu les derniers sacrements de l'église, ne peut pas être inhumé en terre consacrée.

Après la confiscation de leurs lieux de sépultures, les cimetières protestants privés se multiplient. À Athis, il en existe par exemple au Rocher d'Épinouze (famille Lemarchand), à la Motte (Le Bailly et Lefebvre), à la Rebrie (Brisset), à Launay-d'Ernes (de Neufville), à la Lissandrée (Vardon)...



Cimetière du Rocher d'Épinouze



Cimetière de la Lissandrée



Cimetière de la Motte



Cimetière de la Trihannière



En 1787, Louis XVI fait paraître l'édit de Tolérance, qui met enfin un terme aux persécutions.

